



Séminaire d'élaboration des pratiques de stage (3 crédits ECTS)

Préambule : Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. Présentation

Le séminaire est semestriel (14 x 2h).

Le séminaire accompagne et soutient la pratique de stage. Il constitue un élément incontournable de la formation pour les étudiants qui ont choisi le stage, et la présence régulière y est obligatoire. La présence est requise à 80% au minimum afin de pouvoir envisager la validation du séminaire et est indispensable lors de la première séance (notamment afin de prendre connaissance des exigences relatives au séminaire et de planifier le contenu des prochaines séances).

Les jours et horaires des différents groupes de séminaire ne sont pas connus. Vous aurez toutefois le choix entre différents jours et pourrez indiquer vos disponibilités via un doodle. Les séminaires ont lieu en fin de journée (souvent 17h15-18h45) afin de ne pas empiéter sur votre stage.

2. Objectif

D'une manière générale, l'objectif du séminaire est de permettre aux étudiants une élaboration personnelle de leur expérience de stage en appui sur le travail du groupe et en groupe. Il s'agit de soutenir le développement d'une position de distance critique sur les modalités d'engagement des étudiants dans leur pratique de stage. Une attention particulière est apportée à l'implication émotionnelle et affective mobilisée tant par la rencontre des personnes accueillies dans les institutions où se déroule le stage que par l'expérimentation du travail d'équipe et de la réalité institutionnelle.

De manière plus spécifique, les objectifs peuvent être déclinés autour de deux axes :

- mettre au travail l'écart théorico-pratique inhérent au passage du monde académique au monde professionnel et en évaluer les enjeux dans l'investissement d'une position de psychologue ;
- soutenir le processus de construction identitaire dans la rencontre avec le terrain de la pratique (dans le jeu entre idéalisation et désidérialisation, identifications et contre- identifications...).

3. Modalités de travail

Le contenu du séminaire est constitué des situations de stage apportées et présentées à tour de rôle par chaque étudiant. Les situations de stage sont appréhendées à partir d'une

explicitation du contexte (organisation, équipe, population accueillie, mandat et activités du stagiaire...) et de la problématisation d'une question qui émerge à partir d'un point d'étonnement, de butée, d'incompréhension... Le groupe constitue l'espace au sein duquel l'élaboration s'engage, sous la conduite de l'enseignant : une telle démarche requiert une participation active de chacun.

Chaque participant au séminaire s'engage à une confidentialité absolue dans les échanges au sein du séminaire : confidentialité des échanges au sein du séminaire, confidentialité au regard des situations évoquées.

4. Validation

La validation du séminaire repose sur :

1. Une participation effective (au minimum 80%) et active au séminaire ;
2. La présentation d'une situation de stage ;
3. L'élaboration d'un dossier qui vise à rendre compte de la capacité de l'étudiant à s'engager dans une démarche d'élaboration de sa pratique en stage. De ce point de vue, il n'est pas un simple rapport descriptif des activités du stagiaire. Ce dossier, d'une dizaine de pages (25 000 signes espaces compris au maximum), s'inscrit dans une visée praticienne. Il s'appuie utilement sur la présentation réalisée dans le cadre du séminaire et bénéficie des avancées de l'élaboration au sein du groupe. Le dossier comporte notamment, dans une écriture qui prend en compte les exigences de la confidentialité :
 - la brève présentation du contexte du stage (historique, organisation, équipe, population, missions, activités du stagiaire, approches utilisées...) ;
 - l'énoncé d'une question problématique à soumettre au travail d'élaboration ;
 - l'élaboration de la question énoncée qui implique une dynamique réflexive et qui prend appui sur quelques références théoriques / conceptuelles ;
 - l'identification des apports du groupe au sein du séminaire d'élaboration des pratiques dans la compréhension de la problématique soulevée ;
 - la mise en évidence de quelques-uns des aspects qui contribuent (y compris dans leur part « en négatif ») au processus de construction de l'identité de psychologue.

La validation du dossier est assurée par l'enseignant du séminaire qui fixe le délai de reddition de celui-ci. Il peut être, à l'initiative de l'étudiant, proposé à la lecture au maître de stage.

5. Critères d'évaluation

Outre les critères académiques propres à l'écriture d'un mémoire à l'Université, l'évaluation tient compte :

- de la clarté et de l'intelligibilité de la présentation ;
- de la pertinence de l'énoncé du questionnement au regard de la pratique du stagiaire et du contexte institutionnel ;
- de l'engagement dans un processus réflexif ;
- de l'articulation théorico-pratique (capacité à recourir à la théorie comme outil pour éclairer la pratique).

Toute situation particulière ou difficulté relative à la participation d'un étudiant au Séminaire d'élaboration des pratiques de stages et à la validation de celui-ci sera portée à la connaissance de la Commission des stages qui prend toute décision utile.

30 août 2013

